


Maître d'ouvrage	<h2>Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme de Sallertaine</h2>
 <p>Challans Gois Communauté</p>	

<u>Objet et date</u>	Réunion d'examen conjoint du 14/03/2023
<u>Rédacteur</u>	Citadia Conseil
<u>Diffusion</u>	Ensemble des PPA

Relevé de débat

Le présent compte rendu / PV est joint au dossier d'enquête publique avec les autres avis reçus des personnes publiques associées excusées.

Conformément au déroulement de la procédure de Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme, l'ensemble des Personnes Publiques Associées ont reçu une invitation par courriel ou par courrier le 23/01/2023 (annexé à ce présent document) afin de participer à cette réunion d'examen conjoint.

Sur l'ensemble des invités, seuls la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée et la Chambre d'Agriculture ont confirmé leurs venus à cette réunion, les autres n'ont pas répondu. Toutefois, à la suite d'empêchements, aucune des personnes publiques associées ayant confirmé leurs venues n'ont pu finalement assister à cette réunion d'examen conjoint.

Des avis (envoyés par courrier et/ou courriel) ont tout de même été transmis par certaines Personnes Publiques Associées, il s'agit ainsi, à travers ce procès-verbal d'examen conjoint de synthétiser les avis reçus quant à ce projet d'installation d'un champ de panneaux photovoltaïque sur l'ancienne décharge municipale de Sallertaine et d'y répondre.

Sont présents :

- Challans Gois Communauté représentée par Jean Yves Billon Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de la prévention des inondations et Alexis Larour chargé de mission planification aménagement.
- Le bureau d'études Citadia Conseil représenté par Clément Darsin

Sont excusés et ont émis un avis favorable :

- La mairie de Sallertaine ;
- La chambre d'agriculture ;
- La DDTM

Sont excusés et ont émis un avis nécessitant une réponse de la part de la collectivité qui est apporté au sein de ce PV :

- xx